

**LA CRISE DU MULTILATERALISME
PREFIGURE-T-ELLE UN CHOC DES CIVILISATIONS ?**

Conférence

de

Jean Zwahlen

- a. Ambassadeur*
- a. Membre du Directoire de la Banque Nationale Suisse*
- a. Senior Advisor for Asia, Union Bancaire Privée, UBP SA*

prononcée les **14** ⁽¹⁾ et **28** ⁽²⁾ novembre 2019

- 1) à l'Association Genève-Asie, AGA
 - 2) au Forum Suisse de Politique Internationale, FSPI
- à Genève

* * *

Seul le texte prononcé fait foi.

LA CRISE DU MULTILATERALISME PREFIGURE-T-ELLE UN CHOC DES CIVILISATIONS ?

I - QU'EST-CE QUE LE MULTILATERALISME ?

Le vocable « multilatéralisme » pour désigner l'ordre ou le système multilatéral a été introduit dans le langage économique et financier au XX^{ème} siècle lors des négociations qui aboutirent à la création des Institutions de Bretton Woods : FMI, BIRD (1944) - GATT/OMC (1947).

Si le vocable est récent, le concept est ancien puisqu'il s'entend des tentatives qui jalonnèrent l'histoire pour régir les relations humaines et internationales par la raison et le droit plutôt que par la guerre. C'est ce qu'énonce succinctement le préambule de la Charte de l'ONU (1945) :

« Il faut éviter le fléau de la guerre aux générations futures ».

Pour y parvenir, il convient d'instaurer des règles de conduite que les parties contractantes s'engagent à respecter dans des Organisations ad hoc.

Telle est l'essence du multilatéralisme.

II - LE MULTILATERALISME D'APRES-GUERRE

1 - Naissance du multilatéralisme occidental

Initialement, il fut universel, à l'image de l'Occident qui dominait le monde politiquement, économiquement et territorialement à cause de ses colonies.

Toutefois, le périmètre géographique de ce multilatéralisme se rétrécit en 1947 quand éclata la guerre froide qui entraîna la dissidence du bloc soviétique, soit l'URSS et les pays de l'Est.

C'est donc dans cette constellation restreinte que se poursuit la construction de ce qui devint le multilatéralisme occidental avec la création du GATT/OMC (1947), de l'OECE/OCDE (1948) et de l'OTAN (1949).

2 - Approfondissement de la coopération multilatérale occidentale

J'illustrerai cette question en prenant l'OECE/OCDE comme modèle.

Originellement, l'OECE fut créée pour reconstruire l'Europe, dévastée par la guerre, avec l'aide des Etats-Unis et des fonds Marshall.

La poursuite de cet objectif eut pour mérite d'apprendre aux pays membres à coopérer fructueusement au point que quelques-uns décidèrent de resserrer davantage leur coopération. Ainsi naquirent, en 1958, les Communautés européennes (CEE), après l'échec de la grande zone de libre-échange qui scinda l'Europe en deux et fit apparaître l'AELE.

La création de la CEE instaura un nouveau type de multilatéralisme, soit un multilatéralisme régional dans lequel les Etats membres acceptent de transférer leur souveraineté à une autorité supranationale dans un certain nombre de domaines, tandis que dans le multilatéralisme occidental d'après-guerre, les Etats travaillent sur le mode de coopération intergouvernementale sans perte de souveraineté nationale.

3 - Ingrédients du succès du multilatéralisme d'après-guerre

J'en mentionnerai trois :

- i. Le monde d'après-guerre était unipolaire en raison de l'hégémonie des Etats-Unis. Ces derniers n'en abusèrent pas, quand bien même ils la mirent à profit pour servir leurs intérêts politiques, économiques et financiers.
- ii. Le monde d'après-guerre était homogène. Il comptait un nombre limité d'Etats – une cinquantaine environ – partageant les mêmes objectifs et les mêmes valeurs : démocratie, libéralisme, état de droit, droits de l'homme.

Grâce à cette constellation favorable, il fut assez aisé d'obtenir des décisions consensuelles sur des sujets cruciaux.

- iii. Dans le monde peu globalisé de l'après-guerre, les relations internationales étaient peu développées. Cela permit de construire une architecture multilatérale limitée à 3 Organisations internationales :
 - le GATT, pour le commerce ;
 - le FMI et la BIRD, pour la monnaie et le développement ;
 - l'ONU, pour la sécurité et la paix.

4 - Limites du multilatéralisme d'après-guerre

J'en mentionnerai 2, sachant qu'elles se multiplient avec la transformation du monde.

i) Première limite

L'efficacité du multilatéralisme dépend de la volonté de coopérer des Etats membres. Si elle était évidente au lendemain de la guerre, elle l'est moins aujourd'hui, alors qu'elle devrait au contraire se renforcer à cause de la globalisation.

ii) Deuxième limite

Le multilatéralisme que nous connaissons est interétatique. Cela signifie que l'Etat est l'organe suprême.

Dans l'après-guerre, cette donnée était évidente car l'Etat-Nation était le seul acteur des relations internationales.

Aujourd'hui, avec l'évolution du monde, la prédominance de l'Etat a régressé. Il doit en effet composer avec d'autres acteurs (ONG, lobbies, associations professionnelles, syndicales, patronales, etc.).

En outre, du fait du développement des relations internationales, les frontières se sont estompées. Le marché mondial est aujourd'hui un marché domestique.

Dès lors, qui doit trancher voire arbitrer quand il y a conflit entre l'Etat et les relations internationales ?

C'est un problème difficilement soluble car, dans un **système interétatique**, il n'est en principe pas possible de placer au-dessus de l'Etat-Nation souverain une gouvernance mondiale super-étatique.

Certes, il y a des exceptions. L'OMC en est une. Avec son Organe de Règlement des Différends, elle peut imposer des sanctions à un Etat récalcitrant.

Quant au G 20, qui avait été créé avec l'intention voilée de le voir s'imposer comme un quasi-organe supranational, il n'a pas répondu aux attentes en raison de ses divisions.

5 - **Conclusions liminaires**

Le multilatéralisme d'après-guerre, d'inspiration anglo-saxonne, fut un succès :

- Il a permis de reconstruire les économies européennes dévastées par la guerre.
- Il a été la clé de voûte d'une période de prospérité, caractérisée par la stabilité financière et l'absence de guerres commerciales. Exprimé en chiffres, ce multilatéralisme a permis de quadrupler le revenu mondial par habitant et de multiplier la valeur du commerce par 39.
- Il a fait germer entre ses membres un esprit de coopération.

Toutefois, ce multilatéralisme a subi l'usure du temps.

Ainsi :

- Il s'est insuffisamment adapté à l'évolution du monde : régression économique et démographique de l'Occident, émergence des BRICS défendant des valeurs différentes, déplacement du centre de gravité vers l'Asie, notamment vers la Chine qui est déjà sous certains aspects la plus grande économie mondiale.

Il n'a pas non plus suffisamment incorporé les nouveaux thèmes de coopération (révolution technologique avec l'apparition d'internet et des MEGA sociétés (Microsoft, Google, Apple, Facebook, Amazon, Alibaba, Baidu, Tencent, Xiaomi), mondialisation de la science, réchauffement climatique, immigration, inégalités sociales, brevets, services, investissements, cybernétique).

- Avec le quadruplement du nombre d'Etats, il est beaucoup plus difficile de réaliser des consensus en raison des différences de civilisations, des écarts de développement et des divergences de points de vue.
- Avec la globalisation, les thèmes de la coopération s'entremêlent au point qu'on ne peut plus les traiter isolément de haut en bas ou, comme on disait, en silo. Il faut donc les aborder horizontalement pour tenir compte de leurs interrelations avec d'autres sujets.
- Enfin, le protectionnisme. Sa résurgence fragmente l'ordre économique, mine l'esprit et la volonté de coopération.

III - RECAPITULATIF DES RELATIONS SINO-AMERICAINES

En revisitant l'histoire récente des relations sino-américaines, j'ai été frappé de constater combien les Etats-Unis et la Chine avaient déployé d'efforts, généralement peu médiatisés, pour stabiliser et améliorer leurs relations.

Pas moins de quatre Présidents chinois ⁽¹⁾ et huit Présidents américains ⁽²⁾ s'y sont employés - souvent discrètement pour ne pas heurter la sensibilité de leurs opinions publiques - animés par l'intérêt qu'ils avaient à collaborer plutôt que de se faire la guerre.

C'est d'autant plus remarquable que la Chine et les Etats-Unis se sont affrontés tout au long de cette période.

- De 1950 à 1953, ils se sont combattus en Corée.
- La Chine et les Etats-Unis se sont aussi longuement heurtés pendant la guerre du Vietnam (1949 à 1970). Si leurs engagements initiaux se sont limités à fournir des équipements et des armes à leurs partenaires, ils se sont ensuite battus avec des effectifs considérables. Il y eut jusqu'à 320'000 soldats chinois et presque autant d'Américains engagés dans cette guerre.

¹ *Mao Zedong 1949-1976 – Deng Xiaoping 1978-1992 – Jiang Zemin 1993-2003 – Hu Jintao 2003-2013 – Xi Jinping 2013 -....*

² *Nixon 1969 à 1974 – Ford 1974 à 1977 – Carter 1977 à 1981 – Reagan 1981 à 1989 – Bush 1989 à 1993 – Clinton 1993 à 2001 – Bush 2001 à 2009 – Obama 2009-2016.*

- Enfin, Taiwan est un différend récurrent.

En voici l'historique :

La RPC a adhéré à l'ONU en 1971, évinçant le régime de Formose qui avait occupé le siège de toute la Chine depuis la création de l'ONU en 1945.

Lors de son adhésion, la RPC a signifié qu'elle n'accepterait d'avoir des relations diplomatiques qu'avec des Etats qui auraient préalablement rompu les leurs avec Taiwan.

A l'ONU, lors du vote accepté par 76 voix contre 35 et 16 abstentions, les Etats-Unis votèrent contre l'adhésion de la Chine.

Cela n'empêcha pas Kissinger de s'employer à organiser, parallèlement et secrètement, une visite de Nixon en Chine, visite qui eut lieu en 1972, soit un an seulement après que les Etats Unis eurent voté contre l'adhésion de la Chine à l'ONU,

L'annonce de cette visite fut mal accueillie aux Etats-Unis. Toutefois, les esprits se calmèrent sachant que Nixon était un anticommuniste convaincu.

Cette visite fut un succès. Nixon et Mao décidèrent d'ouvrir à Washington et Pékin des « bureaux de liaison » qui fonctionnèrent comme des quasi-représentations diplomatiques jusqu'à l'ouverture des relations diplomatiques officielles en 1979.

Lors de cette visite, les Etats-Unis acceptèrent de reconnaître la RPC comme englobant toute la Chine. Cela signifiait que, Taiwan devenant partie intégrante de la Chine, les Etats-Unis durent rompre leurs relations diplomatiques avec Taiwan.

Toutefois, la saga se poursuivit car, suite aux pressions du Congrès, les Etats-Unis signifièrent à la RPC qu'ils

« maintiendraient des relations culturelles, commerciales et d'autres relations non officielles » avec Taiwan.

Ce communiqué, connu sous le nom de « Taiwan Relations Act » fut encore durci et transformé en loi en 1976. Il y est spécifié que les Etats-Unis continueront de

“provide Taiwan with arms of a defensive character and to maintain the capacity of the United States to resist any resort to force or other forms of coercion that would jeopardize the security, or the social or economic system, of the people of Taiwan”.

En dépit de ces problèmes et grâce à l'ouverture économique de la Chine sur le monde, décidée en 1978 par Deng Xiaoping, les relations économiques se développèrent fortement et harmonieusement créant entre les Etats-Unis et la Chine des liens d'interdépendance croissants qui les incitèrent même à caresser l'idée de créer un G2 (CHINARICA) pour trouver ensemble des solutions aux problèmes globaux.

Toutefois, la rapidité des progrès économiques de la Chine commença d'engendrer de l'inquiétude aux Etats-Unis et cela conduisit Obama à réorienter la politique américaine vers l'Asie, région la plus dynamique du monde, qui pesait déjà autant que l'Europe dans les échanges commerciaux américains (28 % et 38 %, respectivement pour les exportations et importations).

Cette politique américaine, connue sous le nom de "Pivot vers l'Asie", comprend trois volets :

- Un volet économique
- Un volet militaire
- Un volet diplomatique

Le volet économique

Son point d'ancrage est le TPP soit le Trans Pacific Partnership, conçu comme un mégatraité visant à constituer la plus grande zone mondiale de libre-échange en regroupant, autour des Etats-Unis, onze pays du bassin Asie-Pacifique (1).

Le TPP visait deux objectifs :

1er objectif

Réaffirmer le leadership politico-économique américain en resserrant les liens des Etats-Unis avec les pays de la région et contenir l'influence grandissante de la Chine qui était déjà le principal partenaire commercial de plusieurs pays de la région, notamment le Japon, la Corée du Sud et l'Australie.

2ème objectif

En excluant la Chine pendant la durée des négociations, les Etats-Unis voulaient :

- pérenniser l'ordre occidental en dotant le TPP de normes libérales
- et
- le moderniser en y incluant les nouveaux domaines de la coopération internationale (brevets, investissements, services, propriété intellectuelle, droits de l'environnement, achats gouvernementaux, accès aux marchés publics).

¹ *Australie – Brunei – Canada – Chili – Japon – Malaisie – Mexique – Nouvelle-Zélande – Pérou – Singapour – Vietnam*

Le TPP n'a finalement pas vu le jour, Trump l'ayant dénoncé dès son arrivée à la Présidence.

Toutefois, le Japon reprenant le flambeau, a réussi à négocier un TPPbis (CPTPP – Comprehensive and Progressive Agreement for Transpacific Partnership) légèrement édulcoré, qui est entré en vigueur en janvier 2019 avec dix pays membres.

Le volet militaire

Il a consisté à redéployer les forces navales américaines vers l'Asie, de 50% à 60%.

Le volet diplomatique

Pour réaffirmer leur leadership en Asie, les Etats-Unis sont redevenus plus actifs dans les organisations asiatiques régionales dont ils sont membres (APEC notamment) et plus engagés avec celles dont ils ne peuvent pas être membres (ASEAN).

Néanmoins, faute de n'avoir pas eu de politique constante, les Etats-Unis ont perdu du terrain par rapport à la Chine, laquelle a toujours soigné ses relations avec les institutions asiatiques régionales. Ce faisant elle a réussi à s'infiltrer dans l'ASEAN par des partenariats tels ASEAN+1, ASEAN+3 et ASEAN+6.

Enfin, pour endiguer le TPP, la Chine a lancé un contre-projet, le RCEP (Regional and Comprehensive Economic Partnership), soit un accord de libre-échange dont elle aimerait achever la négociation à la fin de cette année. ¹

Revenons à Obama pour rappeler qu'il avait été élu sur un programme de paix et de désengagement.

Or, au moment de son investiture en 2008, le climat international n'était pas propice aux Etats-Unis. Le Moyen-Orient était en crise, voire en guerre, les Etats-Unis en récession et la crise financière de 2008 faisait des ravages.

A l'inverse, quand Xi accéda à la présidence en 2013, tout souriait à la Chine. Elle était devenue le premier créancier des Etats-Unis et allait être élevée au rang de deuxième puissance économique mondiale.

Et c'est précisément à cause de cette situation qu'Obama en vint à réorienter et durcir sa politique asiatique.

¹ Cet objectif ne sera pas réalisé pour l'instant, l'Inde ayant annoncé début novembre qu'elle n'y adhèrera pas.

Fort de la fulgurante croissance économique de la Chine, Xi a rompu avec la politique étrangère de profil bas de ses prédécesseurs. Il entend traiter avec les Etats-Unis sur un pied d'égalité. Il croit à la supériorité du système économique chinois, ayant constaté l'incapacité des Etats-Unis à régler la crise des subprimes dans l'intérêt du peuple. Cela l'encouragea à ne plus vouloir incorporer tous les crédos de l'économie de marché dans le système économique chinois, quitte à se mettre en porte-à-faux avec les règles que la Chine avait acceptées en adhérant à l'OMC en 2001.

Enfin, Xi positionne la Chine au centre des affaires internationales en s'activant intensément dans le système onusien et en lançant plusieurs grands projets : Organisation de Coopération de Shanghai, Routes de la Soie, Banque asiatique pour le financement des infrastructures et la nouvelle Banque de développement des BRICS.

IV. TRUMP ET LE MULTILATERALISME

1. TRUMP ET LA MISE EN QUESTION DU MULTILATERALISME

Tout le monde s'accorde à dire que le multilatéralisme devrait être réformé pour le mettre au diapason des développements qui se sont produits. Toutefois, on ne voit guère d'initiatives de la communauté internationale pour empoigner ce problème - si ce n'est peut-être pour l'OMC - et, surtout, on ne peut pas compter sur Trump, qui est un anti-multilatéraliste viscéral.

Il l'avait d'ailleurs proclamé clairement dans son discours d'investiture de janvier 2017 :

« Nous nous sommes réunis aujourd'hui et nous décrétons, pour être entendus dans chaque ville, dans chaque capitale étrangère et dans chaque lieu de pouvoir, qu'à compter d'aujourd'hui une nouvelle vision prévaudra dans notre pays : ce sera l'Amérique d'abord et seulement l'Amérique (...) Chaque décision sur le commerce, les impôts, l'immigration, les affaires étrangères, sera pour le bénéfice des familles et des travailleurs américains ».

Et d'ajouter :

“We must protect our borders from the ravages of other countries making our products, stealing our companies, and destroying our jobs. Protection will lead to great prosperity and strength. ».

Ce discours est un plaidoyer pour l'unilatéralisme, le nationalisme, le protectionnisme et le souverainisme.

On a du mal à penser qu'il fut prononcé en 2017 dans notre monde fortement globalisé.

Mais, aussi surprenant que cela puisse paraître, il s'inscrit dans une tradition isolationniste des Etats-Unis (1).

Dans son discours d'adieu en 1796, George Washington s'était exprimé en ces termes :

« Notre grande règle de conduite envers les nations étrangères est d'étendre nos relations commerciales afin de n'avoir avec elles qu'aussi peu de liens politiques qu'il est possible ».

2. TRUMP : LE DEMANTELEMENT DE L'ORDRE MULTILATERAL

Il est déconcertant que Trump, anti-multilatéraliste invétéré, se serve sans retenue du dollar pour accroître son pouvoir de négociation et renforcer l'impact des sanctions qu'il impose de plus en plus fréquemment. Déconcertant parce que le dollar, depuis que sa convertibilité en or a été abolie en 1971, est un pilier fondamental du multilatéralisme que Trump dénonce.

L'attaque systématique du multilatéralisme par Trump a plusieurs facettes.

- Les Etats-Unis réduisent leurs contributions financières à l'ONU
 - Arriérés au budget général
 - Fonds des Nations Unies pour la population
 - Mission des casques bleus pour le maintien de la paix.
 - Office des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine etc.

- Les Etats-Unis dénoncent les traités et se retirent d'institutions
 - Accord de Paris sur le climat
 - Accord de Vienne sur le nucléaire
 - Conseil des Droits de l'homme
 - UNESCO
 - TPP

- Les Etats-Unis grippent le fonctionnement d'institutions
 - Non-renouvellement des mandats des juges de l'organe de règlement des différends de l'OMC

1) *L'isolationnisme a prévalu dès le XVIIIe siècle jusqu'à l'entrée en guerre des Etats-Unis en 1917. Après une brève interruption due aux hostilités, l'isolationnisme est réapparu lorsque le Congrès refusa l'adhésion des Etats-Unis à la SDN et cette politique a refait surface jusqu'à la Seconde guerre mondiale.*

- Doutes quant à la fiabilité et l'engagement des Etats-Unis
 - Quel avenir pour l'Alliance atlantique ?
 - Quid de l'UE ? Elle est trop compliquée pour Trump et ses membres sont des concurrents et non pas des partenaires.

V - **LA CHINE ET LE MULTILATERALISME**

En se désengageant et en démantelant l'ordre multilatéral conformément à sa politique nationaliste, unilatéraliste, protectionniste et souverainiste, Trump a fait à Xi le plus beau cadeau qu'il eût pu souhaiter.

La Chine, qui pratique maintenant une politique étrangère active ⁽¹⁾, a profité de cette vacance pour s'y engouffrer en déclarant à l'envi qu'elle est en faveur du multilatéralisme « tel que symbolisé par les objectifs et les principes de la Charte de l'ONU ».

Et d'ajouter qu'elle est aussi pour le multilatéralisme car, il a « prouvé son efficacité pour maintenir la paix, promouvoir le développement et éviter l'écueil de l'unilatéralisme qui ne mène nulle part ».

Toutefois malgré ces professions de foi, le multilatéralisme à la chinoise est plus différent qu'il n'y paraît de celui qui est ancré dans la Charte de l'ONU et les statuts des organisations internationales issues de la Deuxième Guerre mondiale.

J'y reviendrai.

Mais voyons d'abord en quoi les choses ont changé :

A l'ONU, la Chine monte en puissance. Elle utilise cette enceinte, notamment Genève, pour asseoir son statut de grande puissance et promouvoir sa politique étrangère.

Cela se voit dans les domaines suivants :

- En 2019, la Chine est devenue le 2^{ème} contributeur du budget ordinaire de l'ONU ⁽²⁾ (12 %), devançant le Japon. En outre, elle fournit des aides ponctuelles appréciables pour des activités qu'elle soutient (maintien de la paix).

¹⁾ *Le budget pour la diplomatie chinoise a, semble-t-il, doublé en 5 ans (\$ 60 milliards en 2018)*

²⁾ *Depuis septembre 2019, le budget de fonctionnement de l'ONU est dans le rouge, les Etats membres n'ayant versé que 70 % de leurs cotisations.*

- La Chine a adhéré à une série de traités conclus sous l'égide de l'ONU⁽¹⁾ et elle s'investit progressivement dans les missions onusiennes.
- La Chine brigue et prend le contrôle de postes à responsabilité. Elle dirige notamment quatre ⁽²⁾ des plus importantes institutions spécialisées sur les quinze que compte le système onusien.

En poursuivant conséquemment cette politique, la Chine donne d'elle-même l'image d'un membre coopératif et fiable mais cela lui vaut aussi de gagner de l'influence.

Toutefois, bémol, la Chine ne partage pas l'intégralité des domaines d'action et des principes de l'ordre onusien et, lorsqu'elle est en désaccord, elle est intransigeante.

Cette approche sélective restreint le champ de la coopération.

Dans quatre domaines au moins, elle manifeste son intransigeance :

- Capitalisme étatique ;
- Non-ingérence ou, comme elle le dénomme, « respect de la diversité des civilisations » ;
- Propriété intellectuelle ;
- Droits de l'homme ⁽³⁾.

A l'inverse, la Chine coopère activement et est un acteur essentiel dans les thématiques qui l'aident à résoudre des problèmes domestiques, notamment dans des domaines qui s'ouvrent à la coopération internationale :

- normes technologiques
- révolution 4.0
- cybersécurité
- prolifération nucléaire
- réexamen de l'éducation dans le sillage de la révolution des systèmes de production afin de prévenir des déstabilisations sociales.

Evaluation

- La Chine brigue des postes à responsabilité certes, mais sélectivement, dans des domaines qui répondent à ses priorités stratégiques :
 - FAO pour l'agriculture et les matières premières ;
 - OACI pour l'aviation et la technologie ;
 - UIT pour les télécommunications ;
 - ONUDI pour le développement industriel.

1) *Traité contre la torture, Traité sur les opérations de maintien de la paix, Traité de Paris sur le climat.*

2) *FAO, OACI, UIT, ONUDI.*

3) *Voir Annexe 1).*

Elle avait aussi convoité, sans succès, la Direction de l'UNESCO pour y traiter des normes en matière cybernétique.

Pour obtenir ces postes, la Chine a mis en place une stratégie efficace dont voici les composantes:

- Forte de son statut de pays en développement, auquel elle tient mordicus, la Chine s'est acquis l'appui d'autres PVD qui ont maintenant davantage d'affinités avec elle qu'avec l'Occident (régimes autocratiques qui se distancient des valeurs occidentales).
- En pratiquant une politique d'aide généreuse, voire en faisant des cadeaux, la Chine crée des « dépendances asymétriques » en ce sens que les bénéficiaires de ces générosités, qui ne peuvent pas fournir de contre-prestations, se trouvent dans une situation d'allégeance relative et soutiennent sa politique.

Exemples de cadeaux : offre du siège de l'Union africaine à Nairobi, offre du futur siège de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest à Abuja.

- Les fonctionnaires chinois qui occupent des postes à responsabilité sont généralement très compétents. Toutefois, la question que certains se posent est de savoir s'ils sont de véritables fonctionnaires internationaux ou plutôt des délégués du gouvernement chinois.
- La presse a relaté que, lors du dernier examen des Droits de l'homme de la Chine, les procédures auraient été manipulées pour éviter une éventuelle condamnation.

Ainsi, alors que les ONG et la presse auraient eu des accès limités aux délibérations, les « GONGO » ⁽¹⁾ soit les « ONG organisées par un gouvernement » auraient eu des accès privilégiés.

On a également lu que

- Le gouvernement camerounais aurait renoncé à présenter un candidat au poste de direction de la FAO après avoir reçu de la Chine une annulation de dette de \$ 100 millions.

Par cette stratégie, que d'autres pratiquent également mais moins systématiquement, la Chine a réussi à créer une « constituency » formée de PVD et de pays à régimes autocratiques qui soutiennent généralement la politique chinoise et lui évite, cas échéant, des condamnations (Droits de l'homme).

Il y a donc un début d'inversion des rôles. Alors, qu'autrefois c'étaient les Etats-Unis et les pays européens qui dominaient, c'est aujourd'hui la Chine qui reprend progressivement ce rôle.

Pour la Chine, ce revirement est simplement un retour à la situation normale soit une restauration de la grandeur historique de l'Empire du Milieu.

¹⁾ *Acronyme anglais.*

VI - RIVALITES SINO-AMERICAINES

Thucydide : La Guerre du Péloponnèse

(4^{ème} siècle avant J.C.)

« C'est la montée d'Athènes et la peur que cela inspira à Sparte qui a rendu la guerre inévitable. »

En démantelant l'ordre multilatéral, Trump – qui agit dans le présent – fait la part belle à la Chine qui - agissant dans le long terme - s'emploie à le modifier progressivement en y introduisant ses valeurs pour façonner une mondialisation aux couleurs chinoises.

De partenaires qu'ils étaient, les Etats-Unis et la Chine sont devenus des rivaux sur les plans politique, économique, technologique et sécuritaire.

1) LA RIVALITE POLITIQUE

C'est la première fois depuis 1945 que les Etats-Unis se trouvent face à une puissance rivale qui interpelle leur système politique.

La Chine répand en effet l'idée que la démocratie n'est plus le modèle qu'il faut imiter.

La conclusion qu'en tire Xi est que le système autocratique chinois est une nouvelle option dont pourraient s'inspirer d'autres pays qui souhaiteraient se développer rapidement en préservant leur indépendance.

2) LA RIVALITE ECONOMIQUE

Elle a augmenté en intensité en se déployant progressivement sur plusieurs plans :

1^{er} exemple :

L'aléa des sanctions économiques dans un monde globalisé.

Je prendrais ZTE (Zhangxing Telecommunication Equipment) pour exemple.

Trump a accusé ZTE – mega-société étatique chinoise qui est un équipementier en électronique occupant 85.000 personnes -, d'avoir violé l'embargo américain sur l'Iran. En conséquence, il l'a punie en lui interdisant de se fournir en composants électroniques sur le marché américain.

Ce faisant, Trump a lourdement pénalisé ZTE mais, en même temps, sans le réaliser, il a failli mettre en péril les fournisseurs américains de composants électroniques car la Chine avait riposté en prenant des mesures de rétorsion à leur encontre.

Vu la gravité de la situation, Trump et Xi eurent des entretiens aux termes desquels les sanctions furent levées excepté une amende que ZTE doit payer ainsi qu'une mise sous surveillance américaine de ZTE pendant quelques années !!!

Je tirerais trois enseignements de cet exemple.

1^{er} enseignement

Cet exemple démontre combien il est hasardeux de vouloir imposer unilatéralement des sanctions sans se tirer une balle dans le pied dans un monde multilatéral où les relations économiques sont étroitement imbriquées.

2^{ème} enseignement

Les Chinois, qui ont la mémoire longue, ont déjà tiré une conclusion de cet épisode. Ils ont décidé de poursuivre encore plus résolument leur programme connu sous le nom de « made in China 2025 ».

Ce programme vise deux objectifs :

- Tout d'abord, rendre la Chine à 70% technologiquement autarcique en 2025 sur une dizaine de domaines clé pour le monde de demain. 1).
- Ensuite la Chine entend être totalement autarcique en 2049, année du centenaire de la création de la RPC.

3^{ème} enseignement

La volonté chinoise de devenir technologiquement autarcique, qui est aussi un objectif que visent les Etats-Unis sans le dire aussi ouvertement, a pour effet de démanteler les chaînes mondiales de production, qui couvrent plus de la moitié des échanges internationaux. Or, ces chaînes, longues et complexes, ont été un des principaux vecteurs de la division internationale du travail à laquelle nous devons une bonne part de notre prospérité. Enfin, ce démantèlement constitue une amorce de déglobalisation et de guerre froide.

2^{ème} exemple :

La rivalité économique exprimée sous forme de guerre tarifaire.

En relevant progressivement les droits de douane sur une gamme croissante de produits, les Etats-Unis ont certes infligé des dommages importants à la Chine mais ils se sont également automutilés. En effet, comme les agriculteurs du Midwest ne purent plus exporter de soja à la Chine, qui s'approvisionna sur d'autres marchés, Trump dut les indemniser en creusant encore le déficit budgétaire américain de quelque \$100 millions.

1) *Technologie de l'information (notamment Intelligence Artificielle), robotique, énergie durable et propulsion alternative, aviatique, navires de techniques de pointe, énergies, matériaux nouveaux, médecine et dispositifs médicaux, machinismes agricoles, pharmacie.*

Enfin, cette guerre douanière a également des effets négatifs pour l'ensemble du monde, comme l'attestent le ralentissement de la croissance, la baisse des échanges commerciaux, le fléchissement des investissements et, comme je l'ai déjà mentionné, la cassure des chaînes de production mondiales.

3^{ème} exemple :

La rivalité aux motifs de sécurité nationale et de préoccupations commerciales.

Je prendrais CRRS (Central Railway Rolling Stock) pour exemple. CRRS est une méga-société étatique chinoise employant 183.000 personnes. Elle est le leader mondial en matière ferroviaire.

CRRS a investi cette année \$ 100 millions aux Etats-Unis pour se mettre en position d'y obtenir des contrats pour fabriquer des wagons et des rames de métros.

Toutefois, avec la phobie ambiante, les Etats-Unis sont en train de légiférer pour empêcher CRRS de participer aux adjudications pour de nouveaux contrats.

Si le projet de loi aboutit, ce qui est vraisemblable, les Etats-Unis ajouteraient le motif de « préoccupations commerciales » à la liste de ceux qui sont déjà invoqués pour justifier la guerre économique.

Or, en l'occurrence, il s'agit plutôt d'un réflexe protectionniste.

Je tirerais deux enseignements de cet exemple.

1^{er} enseignement

CRRS met en évidence le rôle croissant que jouent les méga-entreprises chinoises sur les marchés étrangers pour gagner des contrats.

Ce n'est pas anodin car, maintenant que s'achève le développement économique domestique pour lequel ces méga-sociétés ont été créées, il s'agit d'exporter les surcapacités qu'elles produisent.

Or, quand ces sociétés sont en concurrence avec des entreprises d'économie libérale, elles peuvent compter, cas échéant, sur des subsides étatiques qui ont pour effet de fausser les règles de la concurrence en transformant le « level playing field » en un « unlevel playing field ».

A ce propos, la Chine a réussi en 2017 un coup de maître en faisant avaliser par le Conseil de sécurité la Résolution 2348 dans laquelle on lit ceci :

« Salue les efforts déployés pour renforcer la coopération économique régionale, notamment les mesures prises pour faciliter les liaisons, le commerce et le transit au niveau régional, en particulier dans le cadre d'initiatives régionales de développement, comme celles baptisées ceinture économique de la Route de la Soie et Route de la Soie maritime du XXIème siècle. »

On peut se demander s'il n'eût pas été préférable de temporiser, avant d'être si laudatif, pour constater s'il y avait bien convergence entre l'ordre existant et celui que promeut la Chine.

La suite l'a montré, notamment les projets de la Route de la Soie ont été critiqués parce qu'ils ont surendetté certains pays et parce que l'adjudication des offres était trop favorable à la Chine.

2ème enseignement

Il n'est pas sans intérêt de savoir que CRRS est devenu leader mondial en matière ferroviaire en obligeant notamment le Japon à lui transférer la technologie de pointe du « shinkansen », ceci en violation des règles sur la propriété intellectuelle.

4ème exemple :

La rivalité technologique, voire sécuritaire.

Je prendrais l'exemple de HUAWEI (Huawei Technologies Co. Ltd.), qui est le No 1 chinois de la téléphonie.

HUAWEI emploie 70'000 personnes dont 8'000 ingénieurs.

C'est elle qui produit la 5G, dont les applications dans le domaine civil représentent une révolution dans le domaine militaire car elle associe une vaste palette de « capteurs » pour recueillir des renseignements etc.

Or, Trump a banni HUAWEI du marché américain en arguant que cette entreprise représentait un risque pour la sécurité nationale (espionnage technologique) parce qu'elle est proche du gouvernement chinois et de son armée.

L'affaire est devenue sensible quand Trump fit pression sur ses « alliés » pour qu'ils interdisent à leurs entreprises, comme il l'avait fait avec les siennes, de se fournir chez HUAWEI et qu'elles cessent, ou au moins réduisent, leurs exportations de « puces-mémoires » (chips) à la Chine.

Toutefois, loin des arguties, l'objectif que vise Trump est de freiner autant que faire se peut la progression technologique de la Chine dans le domaine stratégique de la 5G.

N'empêche que cette injonction de Trump a mis les « alliés » des Etats-Unis dans l'embarras et pourrait les désunir.

En effet, si certains optent pour la 5G, ils se couperont vraisemblablement des sources d'information américaines, tandis que ceux qui choisiront de rester avec le système américain se couperont des informations 5G.

Si cette division se produit, comme tout semble l'indiquer, une guerre froide de nature technologique pourrait s'amorcer, que ce soit entre les « alliés » des Etats-Unis, voire entre eux et les Etats-Unis.

A ce jour, sans que les jeux soient encore faits, la Corée du Sud, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande semblent avoir choisi le système américain comme Trump le leur demandait, tandis qu'au sein de l'UE une cassure pourrait se produire puisque la France et le Royaume-Uni temporisent alors que la RFA semble vouloir opter pour la 5G.

Cela démontre que l'UE devrait devenir technologiquement autonome en ces matières et tâcher d'utiliser les ressources NOKIA / ERICSSON plutôt que de devoir s'en remettre à des systèmes étrangers.

L'intérêt de cet exemple est de mettre en évidence combien est ténue la frontière entre l'utilisation de technologies à des fins pacifiques ou belliqueuses.

La situation est encore plus délicate pour Taïwan qui dépend des Etats-Unis pour sa défense.

Or, Trump a demandé au gouvernement taiwanais de faire pression sur TSMC (Taiwan Semiconductor Manufacturing Company) pour que cette entreprise cesse, ou tout au moins réduise, ses exportations de puces électroniques à la Chine.

Il est peu probable que Séoul se soumette à la demande de Trump alors que des élections délicates vont avoir lieu en janvier 2020 et ceci malgré le fait que Trump ait fait valoir que les puces taiwanaises livrées à la Chine pourraient équiper des lance-missiles dirigés contre Séoul.

En outre TSMC – qui est le plus grand producteur mondial de puces électroniques et un fleuron de l'économie taiwanaise – se mettrait en difficulté si elle obtempérait, une bonne partie de ses revenus provenant de ses exportations vers la Chine.

Tels sont les enjeux, auxquels s'ajoutent les difficultés des entreprises américaines de la branche qui ne peuvent plus exporter en Chine.

Etant désavantagées par rapport à leurs concurrentes étrangères, certaines envisagent de délocaliser leurs sites de production, voire leurs centres de recherche.

Avec cette nouvelle saga, on voit combien il est hasardeux de vouloir gérer unilatéralement les relations multilatérales de l'économie d'aujourd'hui.

3) LA RIVALITE MILITAIRE

Les Etats-Unis ont redéployé le centre de gravité de leurs forces navales vers l'Asie du Sud, soit grosso modo 60 % contre 50 % auparavant.

Le budget militaire américain alloué à l'Asie du Sud Est a augmenté de 71 % de 2003 à 2018, passant de \$ 181 milliards à \$ 259 milliards.

Je n'ai pas de chiffres fiables pour la Chine mais, compte tenu de ses efforts de rattrapage, le budget a certainement aussi explosé, comme en témoigne le nombre de lancements de nouveaux porte-avions, sous-marins et avions.

La rivalité militaire sino-américaine s'est surtout manifestée depuis 2009 en Mer de Chine du Sud où la Chine a construit à partir de récifs sept îles (13 km²) dotées d'installations militaires. Elle l'a fait au mépris des règles du droit de la mer et en empiétant sur les limites des eaux territoriales du Vietnam et des Philippines.

En ce faisant,

- elle a bafoué la Convention sur le droit de la Mer, qu'elle avait pourtant ratifiée en 1996 ;
- elle a violé les limites des eaux territoriales définies dans cette Convention en voulant imposer des règles historiques chinoises contestables (la ligne en 7 traits). (1).
- elle a subséquemment rejeté le jugement de la Cour d'Arbitrage de La Haye statuant que Pékin n'avait aucune base légale pour revendiquer les ressources de la mer de Chine du Sud.

Il n'en demeure pas moins que les Etats-Unis n'ont pas pu faire appel au Tribunal international du Droit de la mer car ils n'ont pas ratifié la Convention des Nations-Unies sur le Droit de la mer.

Le Ministre chinois de la Défense a justifié son pays en disant : « Construire des installations militaires sur son propre territoire ne peut être qualifié de militarisation. »

¹⁾ *Par cette ligne, la Chine définit la limite de ses eaux territoriales sur la base de documents historiques non reconnus internationalement.*

VII. CONCLUSIONS

Le multilatéralisme est en péril notamment depuis que les Etats-Unis lui tournent le dos, voire le démantèlent, alors qu'ils en furent le principal concepteur et animateur des décennies durant.

Quand bien même le multilatéralisme est en péril, il n'est pas en danger de mort car la Chine, qui est en train de reprendre sa place historique de grande puissance et qui veut que le monde lui ressemble, a commencé à remodeler le multilatéralisme en s'activant à l'ONU et en utilisant, comme vecteurs de sa politique, les organisations internationales qu'elle a créées : Organisation de coopération de Shanghai⁽¹⁾., Routes de la Soie, Banque asiatique pour le financement des investissements et Nouvelle Banque de développement des BRICs.⁽²⁾

Ainsi consolide-t-elle son statut de grande puissance et promeut-elle une nouvelle forme de multilatéralisme.

Il s'ensuit que l'épicentre du multilatéralisme se déplace progressivement vers l'Asie.

Institutionnellement, toutes les nouvelles organisations ont leur siège en Chine et l'Occident a déjà largement perdu sa prépondérance dans les droits de vote de ces institutions. Enfin, les principes sur lesquels reposent ces nouvelles organisations sont moins juridiques, plus vagues. On parle de confiance, d'égalité, d'intérêt mutuel ou de principes de consultation.

Géopolitiquement, le déplacement de l'épicentre du multilatéralisme comporte des dangers pour les démocraties et leurs valeurs parce que la Chine lutte déjà ouvertement pour déconsidérer les régimes démocratiques et légitimer les modes de gouvernance autocratiques.

En outre, comme la Chine croit maintenant à la supériorité de son système de gouvernance politico-économique, on vivra probablement une longue période de tensions en raison des approches différentes entre la Chine et l'Occident à propos du commerce, des investissements, de la technologie et du capitalisme étatique.

Face à cette évolution, l'Europe qui est faible politiquement en raison de sa construction inachevée, est dans une situation délicate car elle ne peut plus compter sur l'indéfectibilité de l'Alliance atlantique et est toujours plus confrontée à une Chine conquérante. Fasse qu'elle puisse se ressaisir pendant qu'il en est encore temps !

En raison de ces développements, il ne faut pas s'illusionner, l'ordre multilatéral d'antan ne ressuscitera pas. Il n'y aura plus d'ordre fondé sur des régimes démocratiques et des valeurs libérales.

Le nouveau multilatéralisme, vers lequel on s'achemine cahin-caha, reposera davantage sur des équilibres de pouvoirs économique, technologique et sécuritaire.

Les grandes puissances s'efforceront de regagner une certaine autonomie en limitant les transferts de technologie et en contrôlant les investissements à des fins de protectionnisme et de sécurité nationale.

1) Voir Annexe 2).

2) Voir Annexe 3).

Cela étant, le monde sera moins globalisé, avec des conséquences négatives pour les chaînes d'approvisionnement mondiales, qui ont été un moteur de la division internationale du travail et de notre prospérité.

Dans ce monde, caractérisé par deux superpuissances rivales et des systèmes très différents, il sera difficile de trouver des accommodements. En souffriront notamment les petites et moyennes puissances, dont la sphère d'autonomie est limitée, car cela pourrait les contraindre à devoir choisir entre l'une ou l'autre des superpuissances. La technologie pourrait donc bien être constitutive d'une guerre froide d'un genre nouveau.

* * *

Quels sont les principaux terrains d'affrontement entre la Chine et les Etats-Unis ?

La Chine est intraitable sur la question de l'unité nationale, soit une Chine englobant Taïwan et Hong Kong. Le PCC continuera de jouer un rôle politico-économique central – capitalisme étatique – avec, pour objectif, de rattraper technologiquement, voire de dominer à terme les Etats-Unis (Made in China 2025).

Pour y parvenir, la Chine peut déjà compter sur un large appui de PVD et de pays à régime autocratique, soit de pays qui ont maintenant davantage d'affinités avec elle qu'avec l'Occident.

Quant aux objectifs américains, ils ont été bouleversés par l'arrivée de Trump, qui a complètement détricoté la politique d'Obama.

Trump a une vision de l'Amérique souveraine, préoccupée de sa prospérité. A cette fin, il veut réduire le déficit commercial et rapatrier des emplois. Il veut que la Chine cesse de faire du forcing sur les transferts de technologie, qu'elle élimine les subsides étatiques qui faussent le jeu de la concurrence et qu'elle respecte les règles de la propriété intellectuelle.

Bref, Trump veut que les Etats-Unis conservent leur leadership technologique et militaire tout en se désengageant du monde et du multilatéralisme.

Nous assistons donc à une joute entre America first et China first. Pour l'instant, cette joute se limite à une confrontation entre systèmes et pas – ou pas encore – à un choc des civilisations comme l'évoque le titre de mon exposé.

Cependant, si ces systèmes continuent de devenir hégémoniques, comme on en voit des indices, alors un choc des civilisations pourrait se produire.

J'espère que ce ne sera pas le cas et qu'il ne faudra pas moderniser la citation de Thucydide (4^{ème} siècle av. JC) en disant :

« C'est la montée de Pékin et la peur que cela inspira à Washington qui a rendu la guerre inévitable. »

Droits de l'homme

Depuis 1948, date de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le monde s'est profondément transformé. C'est pourquoi on peut comprendre que le concept des droits de l'homme soit maintenant apprécié différemment par les pays membres des Nations Unies.

Mais il n'en reste pas moins que l'Assemblée générale de l'ONU a proclamé en 1948 que la Déclaration universelle était « l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'appréciation universelles et effectives... »

Il y a donc dichotomie entre le monde qui, en devenant multipolaire, a engendré des différences d'appréciation à propos des droits de l'homme et la Déclaration universelle de 1948, laquelle, n'ayant pas été révisée, reste la valeur fondatrice de l'ONU.

Comment résoudre cette dichotomie ?

Personnellement, en m'appuyant sur les écrits de Valentine Zuber *, je me demande si l'essence philosophico-religieuse que d'aucuns reprochent à la Déclaration n'est pas un prétexte pour escamoter le fond du problème.

C'est pourquoi j'incline à considérer la déclaration comme un idéal que le monde devrait s'efforcer d'atteindre sachant que dans toutes les civilisations il y a des traditions, qu'elles soient religieuses, philosophiques ou comportementales, qui valorisent la dignité humaine laquelle pourrait être un bien commun à atteindre.

Si je me suis permis cette digression, c'est parce que j'ai l'impression qu'à l'ONU les débats sur les droits de l'homme évincent souvent le nœud du problème pour éviter des condamnations en jouant sur des arguties procédurières.

Je n'assimile pas ces pugilats à un choc des civilisations mais à un choc de systèmes qu'il s'agira bien de résoudre un jour pour la paix du monde.

* *Valentine Zuber est titulaire de la Chaire « Religions et Relations Internationales » de l'Ecole pratique des Hautes Etudes à Paris.*

ORGANISATION DE COOPERATION DE SHANGHAI (OCS)

1 - PRESENTATION DE L'OCS

- Créée en 2001, l'OCS est l'héritière du « Groupe de Shanghai » dont elle a repris et poursuivi les travaux.

L'OCS a son siège à Pékin et un Secrétariat anti-terroriste à Tachkent.

L'OCS est une Organisation régionale multilatérale.

- L'OCS entend promouvoir un nouveau type de relations internationales, fondé sur les principes suivants : la confiance, l'égalité, l'intérêt mutuel, le principe de consultation, le respect de la diversité des civilisations.
- L'OCS compte
 - 8 membres qui siègent au Conseil : Chine, Russie, Kazakhstan, Tadjikistan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Inde et Pakistan ;
 - 4 observateurs : Afghanistan, Biélorussie, Iran, Mongolie ;
 - 6 partenaires de dialogue associés aux discussions : Azerbaïdjan, Arménie, Cambodge, Népal, Turquie et Sri Lanka ;
 - L'OCS dispose d'un statut d'observateur à l'ONU ;
 - En 2005, les Etats-Unis se sont vus refuser un statut d'observateur.

NOTE: Le Groupe de Shanghai, prédécesseur de l'OCS, a été créé en 1996 ; il comptait 5 membres : Chine, Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, et Ouzbékistan. Son objectif était d'assurer la sécurité intérieure et de stabiliser les relations de ses membres.

2 - CONTEXTE DANS LEQUEL AGIT L'OCS

Toile de fond

- En Asie Centrale, suite à la dissolution de l'URSS (1991), de nouvelles Républiques émergent. Toutes ont des contentieux territoriaux et transfrontaliers.
- A l'OCS, la Russie s'emploie à défendre son leadership dans les Républiques issues de sa dissolution. Quant à la Chine, elle œuvre pour stabiliser ses relations avec Moscou et accroître son influence auprès de ses nouveaux voisins d'Asie Centrale.

3 - LES ACQUIS DE L'OCS

- **En politique intérieure**

A ses débuts, l'OCS a poursuivi les objectifs du Groupe de Shanghai consistant à améliorer les relations et la sécurité de ses membres. Elle y est parvenue avec succès puisque les différends territoriaux et transfrontaliers qui les divisaient ont été réglés.

Je note que c'est d'ailleurs la première fois dans l'histoire que les frontières de la Chine ont été fixées avec les Républiques centrasiatiques et Moscou.

En outre, préoccupés par la montée en puissance des talibans (Afghanistan) et des développements du Mouvement Islamique en Ouzbékistan, Moscou et Pékin resserrèrent leurs liens avec ces nouveaux pays pour lutter contre le terrorisme.

Tous deux y avaient intérêt mais la Chine y trouva un avantage supplémentaire, celui d'associer ces pays à sa lutte contre le séparatisme ouïghour.

Le fruit de ces développements a conduit l'OCS à lutter contre « l'extrémisme, le séparatisme ethnique et le terrorisme ».

- **En politique extérieure**

i) Premier évènement

L'intervention de l'OTAN dans la guerre du Kosovo en 1999, au motif du droit d'ingérence humanitaire, s'est faite sans l'aval du Conseil de Sécurité.

Cette intervention alarma la Russie aux prises avec l'indépendantisme tchéchène et la Chine confrontée à la montée du séparatisme ouïghour.

Leur réaction se déploya sur deux plans :

- Tout d'abord, Moscou et Pékin renforcèrent leurs liens avec leurs partenaires d'Asie Centrale afin de prévenir et neutraliser toute ingérence occidentale ;
- Ensuite, ils enclenchèrent une campagne
 - contre l'hégémonisme américain qui avait fait fi des prérogatives du Conseil de Sécurité dans l'affaire kosovare
 - et
 - contre l'ingérence occidentale dans les affaires intérieures d'Etats souverains sous couvert de la protection des droits de l'homme.

ii) Deuxième évènement

La création de l'OCS en 2001 coïncide avec les évènements du 11 septembre 2001 (World Trade Center). Les Etats Unis réagissent à cet acte terroriste en s'employant à renforcer les moyens de le combattre plus efficacement.

C'est ce qui les incita à développer leur action en Asie Centrale. Avec le consentement de certaines Républiques de la région, ils installèrent des bases de l'OTAN pour lutter contre la montée en puissance des talibans en Afghanistan.

Les Etats-Unis mirent aussi à profit leur présence dans cette région pour y contenir l'influence croissante de la Chine.

Pékin et Moscou, inquiets de ces développements, s'engagèrent conjointement à resserrer encore davantage leurs liens avec les Républiques concernées. Ils y parvinrent puisque les bases de l'OTAN furent démantelées.

4 - EVALUATION

i) Généralités

L'Occident connaît mal l'OCS alors qu'il devrait avoir un œil attentif sur les initiatives et les développements de ce nouvel acteur, dans lequel siègent 4 puissances nucléaires et 3 membres qui aspirent à devenir des superpuissances.

L'OCS mérite notre attention parce qu'elle continue de se développer tant institutionnellement que dans ses domaines d'activité.

Outre les nombreuses réunions entre Chefs d'Etats et Ministres de nombreux dicastères (*Affaires étrangères, Défense, Economie, Justice, Transport et Culture*), l'OCS qui s'occupait initialement exclusivement de la sécurité intérieure de ses membres œuvre maintenant dans des domaines aussi divers que la protection de l'environnement, de la science, de la technologie, de l'éducation, de la culture voire de questions bancaires et d'investissements.

Au titre des réussites de l'OCS, on peut mentionner

- qu'elle a réussi à apaiser les conflits internes de certains de ses membres (Tadjikistan, Ouzbékistan, Kirghizistan) ;
- qu'elle a été le vecteur par lequel ses membres ont appris à collaborer entre eux, ainsi qu'avec la Chine et la Russie.

Toutefois, une des faiblesses de l'OCS est l'inégalité de ses membres qui s'est encore accrue avec l'intensification de leurs interrelations.

Tout d'abord, il y a inégalité entre les 2 grandes puissances – Chine et Russie – et les autres membres, - car, ayant plus de ressources et de capacités, elles peuvent faire basculer les équilibres en leur faveur.

De surcroît, il y a une rivalité sous-jacente entre la Chine et la Russie à propos de leur influence respective en Asie Centrale. La Russie entend défendre sa présence et ses intérêts auprès de ses anciens partenaires tandis que la Chine s'efforce d'y accroître la sienne.

Cette rivalité subsiste quand bien même elle s'est atténuée suite aux sanctions occidentales qui ont frappé et affecté la Russie après l'annexion de la Crimée.

Enfin, avec les différences de développement économique qui s'accroissent entre la Chine et la Russie, la Chine gagne toujours plus d'importance. Son économie représente déjà 15 % de l'économie mondiale tandis que celle de la Russie stagne à 2 %. En outre, si la Chine est devenue le premier partenaire commercial de la Russie celle-ci n'en est que le 12^{ème} de la Chine.

Enfin, l'importance croissante de la Chine se lit aussi dans le rôle toujours plus important qu'elle joue dans les institutions internationales existantes voire dans celles qu'elle crée : Routes de la Soie, Banque asiatique pour le financement des infrastructures ...

ii) L'OCS et l'Occident

- L'OCS est la première Organisation internationale inspirée et créée par la Chine et aussi la première qu'elle dirige. La Chine en est fière et la considère comme une grande victoire diplomatique.
- L'OCS est le premier embryon du recentrage géostratégique mondial autour de l'Asie.
- L'OCS a son siège en Chine comme c'est le cas pour les Routes de la Soie et la Banque asiatique pour le financement des infrastructures.

- Les principes sur lesquels repose l'OCS se différencient de ceux qui sous-tendent le multilatéralisme occidental. Ils sont plus flous : confiance, égalité, intérêt mutuel, principe de consultation, respect de la diversité des civilisations.
- Si, à proprement parler, l'OCS n'est pas une Organisation à vocation anti-occidentale, elle lutte tout de même pour créer une alternative à l'hégémonie américaine et lutter contre l'influence de l'Occident en Asie. Elle est parvenue à faire démanteler les bases de l'OTAN en Asie Centrale et lutte contre le terrorisme des talibans.
- L'OCS est unie pour rejeter les valeurs occidentales, telle la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme, et pour soutenir voire promouvoir des régimes autoritaires. En condamnant tout mouvement contestataire, sans faire de distinction à propos de ses objectifs, elle conforte le maintien des régimes autoritaires qui sont en place.

NOUVELLE BANQUE DE DEVELOPPEMENT

DES BRICS

1 - GENERALITES

Création : 2014

Entrée en vigueur : 2015

Siège : Shanghai

Présidence 2019 : K. V. Kamath (Inde)
(*rotation annuelle*)

Capital initial autorisé : \$ 100 milliards, dont \$ 50 milliards souscrits et distribués également entre ses membres fondateurs.

Etats membres : Les 5 BRICS, soit Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud.

Il est envisagé d'accueillir graduellement de nouveaux membres moyennant l'aval des 5 pays fondateurs qui conserveront toujours 55 % des droits de vote.

Objectif : Financer des projets de développement durable dans les transports, l'énergie propre, l'eau, la protection de l'environnement et le développement urbain.

2 - EVALUATION

- La Banque des BRICS est une nouvelle Institution financière internationale qui veut s'insérer dans le réseau des autres institutions de développement.

A cet effet, elle a déjà signé des accords de coopération avec :

- La Banque asiatique de développement ;
- La Banque asiatique d'investissements pour les infrastructures ;
- Elle entend aussi coopérer avec les Institutions de Bretton Woods en signant des accords de partenariat.

- En août 2019, la Banque n'avait déboursé que 7 % des prêts approuvés. Cela donne l'impression que la Banque attribue les projets sans avoir suffisamment veillé à leur élaboration.
- La création de cette Banque est un signe d'insatisfaction des pays émergents pour n'avoir pas réussi à faire augmenter leurs droits de vote au rythme de l'accroissement de leur poids économique.

Alors que les BRICS pesaient 10 % de l'économie mondiale en 1990 ; ils en représentaient 25,5 % en 2018.

Cette insatisfaction les incite à créer de nouvelles institutions plus représentatives des réalités économiques et politiques du monde. Cas échéant, ces nouvelles institutions pourraient supplanter l'Ordre multilatéral occidental.

La nouvelle Banque de développement des BRICS, tout en continuant à utiliser le dollar pour ses prêts, projette d'augmenter la part du financement de ses projets en monnaies locales.

Malgré la méfiance qu'on peut avoir envers les emprunts libellés en dollars en raison des risques de change, il n'est pas non plus évident de pouvoir lever suffisamment de fonds en monnaies locales sur les marchés des capitaux.